

2019
VERSION 1.0

Le présent document concerne les résidents qui commencent leur formation à compter du 1^{er} juillet 2019.

DÉFINITION

L'anatomo-pathologie est la spécialité médicale qui s'intéresse à l'étude de l'aspect morphologique et moléculaire des maladies. Elle regroupe les domaines de la pathologie chirurgicale, de la pathologie autopsique, de la cytopathologie et de la pathologie moléculaire, et elle est essentielle aux soins des patients puisqu'elle fournit un fondement sur lequel reposent les décisions cliniques.

PRATIQUE DE L'ANATOMO-PATHOLOGIE

Les anatomo-pathologistes sont les médecins responsables de l'examen des tissus soumis au laboratoire à des fins d'investigation des mécanismes pathologiques et de diagnostic. Ils recueillent l'information issue des analyses macroscopiques, microscopiques, immunohistochimiques et moléculaires. Cette information est ensuite utilisée pour établir une corrélation clinique. Les anatomo-pathologistes utilisent leur expertise et leurs aptitudes pour étayer et orienter les décisions cliniques prises pour des patients de tous âges. Ils étudient tous les organes, systèmes et appareils de l'organisme, y compris les seins, le système cardiovasculaire, la peau, le système endocrinien, l'appareil digestif, l'appareil génito-urinaire, l'appareil reproducteur féminin, la tête et le cou, le système hématopoïétique, l'appareil locomoteur, le système nerveux, les yeux, les reins et l'appareil respiratoire. Ils ont recours à des techniques de laboratoire complémentaires, y compris l'immunohistochimie, l'immunofluorescence, l'hybridation in situ, la cytométrie de flux, la pathologie moléculaire et la microscopie électronique. En plus d'appuyer les soins offerts aux patients, les anatomo-pathologistes sont appelés à réaliser une autopsie dans les cas médicaux complexes ou encore de mort subite ou inattendue, ainsi qu'à fournir un résumé définitif des événements cliniques qui ont précédé le décès.

Les anatomo-pathologistes sont membres de l'équipe de soins cliniques. Ils peuvent pratiquer dans un hôpital communautaire, un laboratoire commercial, un hôpital ou un centre hospitalier universitaire, le plus souvent au sein d'un groupe. La complexité et l'orientation de leur pratique varient d'un milieu à l'autre.

Comme l'anatomo-pathologie vise essentiellement à comprendre les processus pathologiques, il s'agit d'une discipline fondamentale sur laquelle repose en très grande partie la médecine moderne. La spécialité ne cesse d'évoluer grâce à l'avancement des technologies, des connaissances médicales et des techniques émergentes axées entre autres sur la médecine personnalisée et de précision. La pratique de l'anatomo-pathologie

est désormais plus ciblée et plus orientée sur les techniques moléculaires, ce qui s'explique par la complexité croissante de la prise en charge des patients ainsi que par la nécessité de demeurer à l'avant-garde des connaissances, des technologies et des pratiques médicales exemplaires.

COMPÉTENCES EN ANATOMO-PATHOLOGIE

Expert médical

Définition :

En tant qu'*experts médicaux*, les anatomo-pathologistes assument tous les rôles CanMEDS et s'appuient sur leur savoir médical, leurs compétences cliniques et leurs valeurs professionnelles pour dispenser des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur le patient. Pivot du référentiel CanMEDS, le rôle d'expert médical définit le champ de pratique clinique des médecins.

Capacités et manifestations : Les anatomo-pathologistes sont capables de...

1. Exercer la médecine selon leur champ d'activité et leur expertise clinique

- 1.1. S'engager à prodiguer des soins de grande qualité à leurs patients
- 1.2. Intégrer les rôles CanMEDS transversaux dans la pratique de l'anatomo-pathologie
- 1.3. Appliquer les connaissances des sciences cliniques et biomédicales pertinentes à l'anatomo-pathologie
 - 1.3.1. Anatomie normale et variantes courantes ayant un lien avec la pathologie chirurgicale et autopsique
 - 1.3.2. Physiologie et biochimie normales
 - 1.3.3. Principes du développement embryonnaire et variations courantes dans le développement normal
 - 1.3.4. Principes de la biologie cellulaire, de l'immunologie, de la génétique et des mécanismes physiopathologiques, et modifications associées aux différents états pathologiques
 - 1.3.5. Aspect macroscopique, microscopique et ultrastructural normal des tissus
 - 1.3.6. Aspect des cellules normales dans les préparations cytologiques
 - 1.3.7. Aspect macroscopique et microscopique des affections inflammatoires et néoplasiques dans les prélèvements histologiques et cytologiques de l'ensemble des organes, systèmes et appareils
 - 1.3.8. Évolution naturelle des cancers, y compris les facteurs de risque, l'incidence et la prévalence, la prédisposition génétique, les profils d'évolution et de propagation, ainsi que les variables pronostiques
 - 1.3.8.1. Détermination du stade et de la catégorie de risque du cancer à l'aide du système de classification TNM (tumeur, ganglions, métastases) ou d'un autre système pertinent, et indices prédictifs et pronostiques applicables

COMPÉTENCES EN ANATOMO-PATHOLOGIE (2019)

- 1.3.8.2. Conséquences cliniques associées à la communication du diagnostic et du pronostic
 - 1.3.8.3. Indications et résultats escomptés d'un traitement systémique, d'une intervention chirurgicale, d'une radiothérapie ou d'un traitement multimodal chez des patients atteints de cancer
 - 1.3.9. Principes de la fixation, de la décalcification, du traitement et des colorations histochimiques courantes des tissus
 - 1.3.10. Principes de la microscopie optique, y compris la polarisation et la microscopie en champ sombre
 - 1.3.11. Principes des techniques diagnostiques complémentaires et de leur utilisation dans le diagnostic
 - 1.3.11.1. Colorations histochimiques spéciales
 - 1.3.11.2. Immunohistochimie et hybridation in situ (HIS), y compris l'hybridation in situ avec sonde fluorescente (FISH)
 - 1.3.11.3. Immunofluorescence
 - 1.3.11.4. Pathologie moléculaire, y compris la cytogénétique
 - 1.3.11.5. Cytométrie de flux
 - 1.3.11.6. Microscopie électronique
 - 1.3.12. Corrélation entre les analyses biochimiques, microbiologiques et radiologiques et les résultats de pathologie
 - 1.3.13. Principes de la photographie numérique et de la numérisation des lames
 - 1.3.14. Principes de l'autopsie médicale et médico-légale
 - 1.3.14.1. Caractéristiques d'une autopsie qui doit d'être pratiquée par un pathologiste possédant une expertise médico-légale
 - 1.3.15. Principes de l'assurance de la qualité s'appliquant aux domaines de la pathologie chirurgicale, cytologique et autopsique
 - 1.4. Réaliser des évaluations diagnostiques en temps utile et formuler des recommandations de manière structurée
 - 1.4.1. Réaliser une consultation en pathologie, y compris la rédaction d'un rapport complet et l'émission de recommandations, à la demande d'un médecin ou d'une autorité médico-légale, comme un coroner
 - 1.4.1.1. Rédiger les rapports de pathologie dans des délais appropriés
 - 1.4.2. Résumer les cas en vue des discussions qui auront lieu lors des réunions interprofessionnelles
 - 1.5. S'acquitter des responsabilités professionnelles en dépit de multiples exigences concurrentes
-

- 1.6. Reconnaître la complexité, l'incertitude et l'ambiguïté inhérentes à l'exercice de la médecine et y réagir de façon appropriée
 - 1.6.1. Reconnaître les limites de leur expertise
 - 1.6.2. Faire part de l'incertitude diagnostique et recommander des évaluations supplémentaires au besoin

2. Procéder à l'évaluation clinico-pathologique d'un cas

- 2.1. Établir la priorité parmi les sujets qui devront être abordés en lien avec un cas ou au moment de la rencontre avec le patient
 - 2.1.1. Cerner les problèmes qui se posent en contexte clinique et au laboratoire et qui doivent être résolus dans le traitement pré-analytique, analytique et post-analytique d'un cas
- 2.2. Réunir les informations provenant de l'évaluation clinique et du dossier médical, choisir les examens paracliniques appropriés et en interpréter les résultats aux fins de diagnostic et de prise en charge, de prévention de la maladie et de promotion de la santé
 - 2.2.1. Obtenir les antécédents cliniques pertinents
 - 2.2.2. Évaluer la qualité des prélèvements chirurgicaux et des échantillons cytopathologiques
 - 2.2.3. Réaliser un examen pathologique macroscopique et microscopique ciblé et pertinent
 - 2.2.4. Formuler un diagnostic différentiel fondé sur l'examen pathologique
 - 2.2.5. Choisir judicieusement les techniques complémentaires, dans le respect de l'éthique et en utilisant efficacement les ressources
 - 2.2.6. Établir un diagnostic définitif qui tient compte des corrélations cliniques
- 2.3. Fournir des renseignements diagnostiques et pronostiques pour aider le clinicien à établir, en partenariat avec le patient, sa famille et ses proches aidants¹, les objectifs de soins, y compris le ralentissement de la progression de la maladie, le soulagement des symptômes, la guérison, l'amélioration fonctionnelle et la palliation
- 2.4. Contribuer à l'établissement d'un plan de prise en charge centré sur le patient
 - 2.4.1. Orienter le traitement en rédigeant un rapport de pathologie exhaustif et précis

¹ Dans ce document, l'expression « famille et proches aidants » inclut toutes les personnes qui ont une importance pour le patient d'un point de vue personnel et qui se préoccupent des soins qui lui sont prodigués, y compris, selon la situation du patient, les membres de sa famille, les partenaires, les aidants naturels, les tuteurs et représentants légaux.

3. Planifier et réaliser les examens et les interventions nécessaires au diagnostic et à la gestion d'un cas

- 3.1. Définir les analyses et les interventions les plus appropriées
- 3.2. S'assurer de l'obtention d'un consentement libre et éclairé approprié et de sa consignation en vue de l'autopsie, des analyses génétiques, des recherches ou des autres examens
- 3.3. Prioriser une intervention ou un examen, en tenant compte du degré d'urgence clinique et des ressources disponibles
 - 3.3.1. Prioriser les analyses complémentaires lorsque la quantité d'un échantillon est limitée
- 3.4. Réaliser une intervention avec habileté et de façon sécuritaire, en s'adaptant aux trouvailles imprévues ou aux changements du contexte clinique
 - 3.4.1. Procéder adéquatement à la dissection, à la description et à l'échantillonnage de prélèvements chirurgicaux courants et complexes qui feront l'objet d'analyses courantes et complémentaires
 - 3.4.2. Préparer des coupes congelées, y compris les empreintes cytologiques, lorsque cela est pertinent, et les examiner pour poser un diagnostic
 - 3.4.3. Prendre des photographies de grande qualité des prélèvements macroscopiques et microscopiques
 - 3.4.4. Pratiquer une autopsie complète du corps d'individus de tous âges et fournir une description exhaustive appropriée ainsi qu'un diagnostic fondé sur les observations macroscopiques et microscopiques
 - 3.4.5. Pratiquer une autopsie médico-légale complète, y compris l'obtention des prélèvements en vue des analyses toxicologiques et l'envoi des échantillons au laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
 - 3.4.6. Interpréter les résultats de l'autopsie à la lumière des antécédents cliniques pertinents
 - 3.4.7. Utiliser les interventions de façon adéquate à des fins diagnostiques et préventives
 - 3.4.7.1. Utiliser les techniques complémentaires appropriées, y compris les analyses moléculaires et cytogénétiques, pour la prestation de conseils à la famille et le dépistage
 - 3.4.7.2. Reconnaître les caractéristiques des syndromes de cancer familial en réalisant ou en proposant des analyses complémentaires appropriées pour orienter la consultation en génétique
 - 3.4.7.3. Recourir à d'autres domaines de la médecine de laboratoire, comme la microbiologie, à des fins diagnostiques et préventives
 - 3.4.7.4. Reconnaître les manifestations pathologiques des maladies transmissibles

- 3.4.8. Utiliser la microscopie numérique et interpréter des images numériques macroscopiques et microscopiques, y compris celles provenant de lames numérisées et obtenues par balayage

4. Planifier la continuité de la gestion d'un cas et, au besoin, des consultations en temps opportun

- 4.1. Mettre en œuvre un plan d'action qui assure la continuité de la gestion d'un cas, y compris le suivi des examens additionnels, des rapports complémentaires et des autres consultations, s'il y a lieu
 - 4.1.1. Prévoir un suivi adéquat lorsqu'un pathologiste réalise une intervention diagnostique ou demande un examen
 - 4.1.2. Déterminer la nécessité et le moment d'une demande de consultation auprès d'un autre spécialiste ou d'un deuxième avis

5. Contribuer activement, à titre individuel et en tant que membre d'une équipe de soins, à l'amélioration continue de la qualité des soins et de la sécurité des patients

- 5.1. Reconnaître le préjudice pouvant résulter de la prestation des soins, y compris les événements touchant la sécurité des patients, et y remédier
 - 5.1.1. Résoudre les problèmes liés aux erreurs d'identification des échantillons et aux erreurs diagnostiques
- 5.2. Adopter des stratégies qui favorisent la sécurité des patients et qui tiennent compte des facteurs humains et systémiques
 - 5.2.1. Respecter les processus de gestion de la qualité tout au long des phases pré-analytique, analytique et post-analytique
 - 5.2.2. Appliquer les règles de sécurité dans le laboratoire, les salles de consultation peropératoire et les salles d'autopsie afin de réduire au minimum les risques professionnels

Communicateur

Définition :

En tant que *communicateurs*, les anatomo-pathologistes développent des relations professionnelles avec le patient, sa famille et ses proches aidants, ce qui permet l'échange d'informations essentielles à la prestation de soins de qualité.

Capacités et manifestations : Les anatomo-pathologistes sont capables de...

1. Établir des relations professionnelles avec le patient, sa famille et ses proches aidants

- 1.1. Démontrer, lors des échanges, de l'empathie, du respect et de la compassion envers le patient afin de favoriser sa confiance et son autonomie

- 1.2. Optimiser l'environnement physique afin d'assurer le respect des tissus humains et des personnes décédées, et pour préserver la confidentialité du dossier
 - 1.3. Reconnaître les circonstances dans lesquelles les valeurs, les principes, les perceptions et les préférences du patient ou des professionnels impliqués pourraient influencer la qualité des soins, et modifier l'approche envers le patient en conséquence
 - 1.3.1. Communiquer de façon adéquate avec les patients, leur famille et les proches aidants au sujet du déroulement des interventions chirurgicales et autopsiques en s'assurant de tenir compte du multiculturalisme de la société
 - 1.4. Répondre aux comportements non verbaux d'un patient afin d'améliorer la communication
 - 1.5. Gérer les désaccords et les conversations très émotives
 - 1.6. S'adapter aux valeurs, aux principes, aux perceptions et aux préférences du patient, de même qu'à son état clinique en tenant compte du contexte général
- 2. Recueillir et synthétiser l'information pertinente, en tenant compte de la perspective du patient, de sa famille et de ses proches aidants**
- 2.1. Utiliser des techniques d'entrevue centrées sur le patient afin d'obtenir l'information pertinente sur les plans biomédical et psychosocial
 - 2.2. Structurer le déroulement de la rencontre clinique et gérer le flux d'informations
 - 2.3. Obtenir et intégrer toute information pertinente provenant d'autres sources que le patient, dont ses proches, avec son consentement
- 3. Informer le patient, sa famille et ses proches aidants quant aux soins de santé qui lui sont prodigués**
- 3.1. Fournir des informations et des explications claires, exactes et en temps opportun, et s'assurer que le patient, sa famille et ses proches aidants les ont bien comprises
 - 3.1.1. Communiquer les résultats des examens de pathologie chirurgicale et de pathologie autopsique aux patients, à leur famille et aux proches aidants de façon claire et empathique
 - 3.1.1.1. Connaître les principes régissant la relation entre le médecin traitant responsable et le patient ainsi que les limites du rôle de l'anatomo-pathologiste
 - 3.2. Divulguer les événements indésirables ayant causé un préjudice, avec tact et précision, au patient, à sa famille et à ses proches aidants
 - 3.2.1. Communiquer et consigner les problèmes attribuables à un manquement aux règles d'assurance de la qualité ou de sécurité du laboratoire

4. Consigner et partager l'information écrite et électronique au sujet d'une consultation en pathologie pour optimiser le processus décisionnel ainsi que la sécurité, la confidentialité et la vie privée du patient

- 4.1. Consigner la consultation en pathologie de façon précise, complète et accessible, en temps opportun et conformément à la législation et à la réglementation
 - 4.1.1. Rédiger en temps voulu des rapports de pathologie chirurgicale, de cytopathologie et d'autopsie qui sont clairs, concis et exhaustifs
 - 4.1.1.1. Utiliser les rapports synoptiques ou d'autres modèles de rapport standardisés, s'il y a lieu
 - 4.1.1.2. Inclure dans le rapport de pathologie les données issues des analyses complémentaires et des autres examens diagnostiques
 - 4.1.2. Transmettre les résultats avec la documentation pertinente en temps opportun
 - 4.1.3. Communiquer les valeurs critiques ou les résultats inattendus en temps opportun
- 4.2. Communiquer efficacement aussi bien lors de l'utilisation des dossiers médicaux écrits que des dossiers électroniques ou d'une autre technologie numérique
- 4.3. Transmettre des informations aux patients de façon à faciliter la compréhension et à protéger le secret professionnel et la confidentialité

Collaborateur

Définition :

En tant que *collaborateurs*, les anatomo-pathologistes travaillent efficacement avec d'autres professionnels de la santé pour prodiguer des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur le patient.

Capacités et manifestations : Les anatomo-pathologistes sont capables de...

1. Travailler efficacement avec d'autres médecins ou professionnels de la santé

- 1.1. Établir et maintenir de saines relations de travail avec les médecins et les autres professionnels de la santé aux fins d'une pratique collaborative
- 1.2. Négocier le partage ou le chevauchement des responsabilités avec d'autres médecins et professionnels de la santé dans le contexte de soins épisodiques ou continus
 - 1.2.1. Reconnaître et respecter la diversité des rôles, des responsabilités et des compétences d'autres professionnels par rapport aux leurs
 - 1.2.2. Collaborer efficacement avec les technologues médicaux et les assistants-pathologistes, en dirigeant leur travail durant la manipulation des échantillons et les autopsies

- 1.2.3. Collaborer efficacement avec les gestionnaires responsables du personnel technique
- 1.2.4. Interagir efficacement avec les chirurgiens durant les consultations peropératoires
 - 1.2.4.1. Faire part de l'incertitude diagnostique et discuter de la possibilité de reporter le diagnostic, au besoin
- 1.3. Participer à une prise de décision partagée qui soit respectueuse à la fois des médecins et des autres professionnels de la santé impliqués
 - 1.3.1. Conseiller ses collègues cliniciens quant au prélèvement et à la manipulation des échantillons histologiques et cytologiques
 - 1.3.2. Discuter des indications justifiant une consultation peropératoire urgente
 - 1.3.3. Transmettre l'information issue de l'évaluation pathologique aux cliniciens de façon à améliorer la prise en charge du patient
 - 1.3.3.1. Encourager la discussion, les questions et les échanges en lien avec le cas
 - 1.3.4. Apporter une contribution utile aux réunions interprofessionnelles en présentant les résultats de pathologie et en participant aux discussions qui s'y rapportent
 - 1.3.5. Appuyer leurs collègues cliniciens dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de prise en charge, s'il y a lieu
- 2. Travailler avec les médecins et autres professionnels de la santé pour favoriser une compréhension mutuelle, gérer les divergences et résoudre les conflits**
 - 2.1. Faire preuve de respect envers les collaborateurs
 - 2.2. Mettre en œuvre des stratégies afin de favoriser une compréhension mutuelle, de gérer les divergences et de résoudre les conflits dans un esprit de collaboration
- 3. Travailler avec d'autres médecins et professionnels de la santé afin d'assurer efficacement la continuité de la gestion d'un cas**
 - 3.1. Déterminer le moment opportun pour effectuer un transfert de cas à un autre pathologiste ayant une expertise reconnue dans le domaine
 - 3.2. Effectuer un transfert sécuritaire des cas, à la fois verbalement et par écrit, selon les besoins

Leader

Définition :

En tant que *leaders*, les anatomo-pathologistes veillent à assurer l'excellence des soins, à titre de cliniciens, d'administrateurs, d'érudits ou d'enseignants et contribuent ainsi, avec d'autres intervenants, à l'évolution d'un système de santé de grande qualité.

Capacités et manifestations : Les anatomo-pathologistes sont capables de...

1. Contribuer à l'amélioration de la prestation des soins de santé au sein des équipes, des établissements et des systèmes

- 1.1. Appliquer les principes de l'amélioration de la qualité pour faire progresser les systèmes de soins aux patients
 - 1.1.1. Participer à l'assurance et au contrôle de la qualité au sein du laboratoire de pathologie et, dans une plus vaste mesure, dans le système de soins de santé, s'il y a lieu
 - 1.1.2. Connaître les paramètres et les systèmes de mesure utilisés pour suivre les activités de gestion de la qualité et de sécurité
 - 1.1.3. Montrer une connaissance des méthodes d'amélioration des processus
 - 1.1.4. Contribuer à cerner les problèmes de gestion de la qualité ou de sécurité dans le laboratoire de pathologie, à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action, et à évaluer ce plan
 - 1.1.5. Participer à des réunions interprofessionnelles sur la morbidité et la mortalité
- 1.2. Contribuer à une culture favorisant la sécurité des patients
- 1.3. Analyser les événements touchant la sécurité des patients afin d'améliorer les systèmes de soins
- 1.4. Utiliser la technologie afin d'améliorer la qualité des soins et d'optimiser la sécurité des patients

2. Participer à la gestion des ressources allouées aux soins de santé

- 2.1. Répartir les ressources afin d'optimiser les soins aux patients
- 2.2. Mettre en pratique des données probantes et des processus de gestion permettant de dispenser des soins de qualité à un rapport coût-bénéfice approprié

3. Démontrer des habiletés de leadership dans les systèmes de soins de santé

- 3.1. Démontrer des habiletés de leadership afin d'améliorer les soins de santé
 - 3.1.1. Expliquer la structure et le fonctionnement du système de santé en ce qui a trait à l'anatomo-pathologie, y compris les rôles des pathologistes et des autres médecins

- 3.1.2. Montrer sa connaissance des principes de gestion du laboratoire, y compris l'attribution des ressources et la collaboration avec les directeurs techniques ainsi que les administrateurs de l'hôpital et du laboratoire
- 3.2. Faciliter le changement dans les soins de santé afin d'en améliorer les services et les résultats
 - 3.2.1. Contribuer à faire comprendre au public et aux professionnels de la santé la contribution essentielle de la médecine de laboratoire aux soins cliniques et à la santé des patients
- 4. Gérer la planification de leur carrière, leurs finances et les ressources humaines au sein de leur(s) milieu (x) professionnel(s)**
 - 4.1. Établir leurs priorités et gérer leur temps de façon à maintenir un équilibre entre leur pratique médicale et leur vie personnelle
 - 4.2. Gérer leur pratique dans leur(s) milieu (x) professionnel(s) et leur carrière
 - 4.2.1. Décrire les principes de l'évaluation de la charge de travail dans le laboratoire
 - 4.3. Mettre en œuvre des processus afin d'améliorer leur pratique personnelle

Promoteur de la santé

Définition :

En tant que *promoteurs de la santé*, les anatomo-pathologistes mettent à profit leur expertise et leur influence en œuvrant avec des collectivités ou des populations de patients en vue d'améliorer la santé. Ils collaborent avec ceux qu'ils servent afin d'établir et de comprendre leurs besoins, d'être si nécessaire leur porte-parole, et de soutenir l'allocation des ressources permettant de procéder à un changement.

Capacités et manifestations : Les anatomo-pathologistes sont capables de...

- 1. Répondre aux besoins d'un patient en défendant, avec celui-ci, ses intérêts au sein du milieu clinique et à l'extérieur de celui-ci**
 - 1.1. Collaborer avec le patient afin de prendre en compte les déterminants de la santé qui le concernent et qui limitent son accès aux services de santé ou aux ressources dont il a besoin
 - 1.1.1. Répondre aux besoins et réagir aux problèmes qui se posent en matière de diagnostic dans le cadre des soins aux patients
 - 1.2. Intégrer les principes de prévention de la maladie, de promotion et de maintien de la santé lors de chaque consultation en pathologie

- 1.2.1. Expliquer l'importance du dépistage pour la détection et le traitement précoces de certains cancers
- 1.2.2. Expliquer le rôle des méthodes d'analyse moléculaire utilisées pour le dépistage des syndromes de cancer familial
- 1.2.3. Aviser les médecins traitants en cas de maladie héréditaire pouvant faire l'objet d'un dépistage

2. Répondre aux besoins des collectivités ou des populations servies en collaborant avec celles-ci pour promouvoir d'une manière socialement responsable des changements systémiques

- 2.1. Collaborer avec des collectivités ou des populations afin de caractériser les déterminants de la santé qui s'appliquent à celles-ci
- 2.2. Améliorer la santé des collectivités ou des populations en appliquant un processus d'amélioration continue de la qualité à des activités de prévention de la maladie et de promotion et maintien de la santé
 - 2.2.1. Évaluer les pratiques de laboratoire et la sélection des examens sur une base régulière afin de s'assurer qu'elles répondent aux besoins de la collectivité
- 2.3. Participer à une initiative d'amélioration de la santé dans une collectivité ou une population qu'ils servent

Érudit

Définition :

En tant qu'*érudits*, les anatomo-pathologistes font preuve d'un engagement constant envers l'excellence dans la pratique médicale par un processus de formation continue, en enseignant à des tiers, en évaluant les données probantes et en contribuant à l'avancement de la science.

Capacités et manifestations : Les anatomo-pathologistes sont capables de...

1. S'engager dans l'amélioration continue de leurs activités professionnelles par un processus de formation continue

- 1.1. Élaborer, mettre en œuvre, suivre et réviser un plan personnel d'apprentissage en vue d'améliorer la pratique professionnelle
- 1.2. Identifier les occasions d'apprentissage et d'amélioration en évaluant périodiquement leur rendement d'une manière réflexive à l'aide de diverses données internes et externes
- 1.3. Participer à l'apprentissage en collaboration afin d'améliorer constamment leur pratique personnelle et de contribuer à l'amélioration collective des pratiques

2. Enseigner aux étudiants, aux résidents, à d'autres professionnels de la santé et au public

- 2.1. Reconnaître l'influence que peut avoir un modèle de rôle et les effets des curriculums formel, informel et caché sur les apprenants
- 2.2. Favoriser un environnement d'apprentissage sécuritaire et respectueux
- 2.3. Veiller à ce que la sécurité des patients soit assurée quand les apprenants participent aux soins
- 2.4. Planifier et mener une activité d'apprentissage
- 2.5. Fournir une rétroaction afin d'améliorer l'apprentissage et le rendement
- 2.6. Évaluer les apprenants, les enseignants et les programmes selon les principes pédagogiques

3. Appliquer les données probantes disponibles dans leurs activités professionnelles

- 3.1. Reconnaître l'incertitude et les lacunes dans les connaissances à l'occasion des activités cliniques ou professionnelles d'autre nature, et formuler des questions ciblées afin d'y apporter des solutions
- 3.2. Trouver, sélectionner et parcourir les ressources ayant fait l'objet d'une évaluation préalable
- 3.3. Évaluer de façon critique l'intégrité, la fiabilité et l'applicabilité de la recherche et de la littérature dans le domaine de la santé
- 3.4. Intégrer les données probantes à la prise de décision dans la pratique

4. Contribuer à la diffusion et à la création de savoirs et de pratiques applicables à la santé

- 4.1. Faire preuve d'une compréhension des principes de la recherche et de l'enquête scientifique, de même que du rôle des données probantes issues de la recherche sur les soins de santé
- 4.2. Reconnaître les principes éthiques de la recherche et les intégrer dans l'obtention d'un consentement libre et éclairé de la part du patient, et évaluer les avantages et risques possibles de cette recherche pour lui, en portant une attention particulière aux populations vulnérables
- 4.3. Contribuer aux travaux d'un programme de recherche
- 4.4. Poser des questions de recherche pertinentes et choisir les méthodes appropriées pour y répondre
- 4.5. Résumer et communiquer à d'autres professionnels et au grand public, y compris le patient, sa famille et ses proches aidants, les résultats de recherches et enquêtes scientifiques pertinentes

Professionnel

Définition :

En tant que *professionnels*, les anatomo-pathologistes ont le devoir de promouvoir et de protéger la santé et le bien-être d'autrui, tant sur le plan individuel que collectif. Ils doivent exercer leur profession selon les normes médicales actuelles, en respectant les codes de conduite quant aux comportements qui sont exigés d'eux, tout en étant responsables envers la profession et la société. De plus, les médecins contribuent à l'autoréglementation de la profession et voient au maintien de leur santé.

Capacités et manifestations : Les anatomo-pathologistes sont capables de...

1. Démontrer un engagement envers le patient par l'application des pratiques exemplaires et le respect des normes éthiques

- 1.1. Agir et se comporter selon les règles déontologiques de la profession médicale, reflétant l'honnêteté, l'intégrité, l'humilité, l'engagement, la compassion, le respect, l'altruisme, le respect de la diversité et du secret professionnel
- 1.2. Se vouer à l'excellence dans tous les aspects de l'exercice de la médecine
- 1.3. Reconnaître les problèmes éthiques qui surgissent dans l'exercice de la médecine et y répondre adéquatement
 - 1.3.1. Expliquer le rôle de l'éthique en matière de dépistage génétique et appliquer leurs connaissances à cet égard dans la planification familiale et la prise en charge des cancers héréditaires
- 1.4. Reconnaître et gérer les conflits d'intérêts
- 1.5. Se comporter de manière professionnelle lors de l'utilisation des outils technologiques de communication

2. Démontrer un engagement envers la société en reconnaissant et en respectant ses attentes en matière de soins de santé

- 2.1. Assumer leur responsabilité envers les patients, la société et la profession en répondant aux attentes de la société à l'endroit des médecins
- 2.2. Faire preuve d'engagement à l'égard de la sécurité des patients et de l'amélioration de la qualité

3. Démontrer un engagement envers la profession par le respect des normes et la participation à l'autoréglementation de la profession

- 3.1. Se conformer au code de déontologie, au code d'éthique, aux normes de pratique et aux lois régissant l'exercice de la médecine
 - 3.1.1. Respecter la réglementation locale quant au consentement libre et éclairé préalable à une autopsie et au signalement des décès au médecin légiste ou au coroner

- 3.1.2. Appliquer leur connaissance de la réglementation relative à la soumission de tissus à un laboratoire et à la conservation de tissus aux fins de recherche et de formation
- 3.1.3. Décrire les principes et les pratiques en matière de présentation de preuves pathologiques devant les tribunaux
- 3.1.4. Satisfaire aux exigences de l'obligation de signalement par le médecin, y compris celles touchant les maladies transmissibles et les soupçons de violence familiale ou de maltraitance d'un enfant ou d'une personne âgée
- 3.2. Reconnaître les comportements non professionnels et contraires au code de déontologie des professionnels de la santé et y réagir
- 3.3. Participer à l'évaluation de pairs et à l'élaboration des normes
 - 3.3.1. Expliquer le rôle de la révision du matériel diagnostique de pathologie effectuée à l'intérieur ou à l'extérieur du département
 - 3.3.2. Démontrer un engagement à l'égard de l'excellence dans la discipline en participant régulièrement à l'évaluation par les pairs
- 4. Démontrer un engagement envers la santé et le bien-être des médecins afin de favoriser la prestation de soins optimaux aux patients**
 - 4.1. Démontrer une conscience de soi et gérer les facteurs pouvant influencer leur bien-être et leur rendement professionnel
 - 4.1.1. Faire preuve d'engagement à l'égard de l'adoption de pratiques sécuritaires en anatomo-pathologie permettant de réduire au minimum les risques professionnels
 - 4.2. Gérer les exigences personnelles et professionnelles pour une carrière durable en tant qu'anatomo-pathologiste
 - 4.3. Promouvoir une culture favorisant l'identification des collègues en difficulté et offrant un soutien et une réponse à leurs besoins

Ce document doit être revu par le Comité de spécialité en anatomo-pathologie d'ici le 31 décembre 2020.

Rédigé – Comité de spécialité en anatomo-pathologie – septembre 2018

Approuvé – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – septembre 2018